

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Sénat : le règlement intérieur adopté à l'unanimité

A.M
Libreville/Gabon

POUR être en conformité avec la Charte de la Transition qui dispose en son article 19 que : «Chaque Chambre du Parlement de la Transition adopte son règlement intérieur lors de sa session inaugurale», au Sénat, l'adoption de celui-ci a été

effective lundi dernier. Reste plus qu'à la Cour constitutionnelle de statuer sur sa conformité.

Ce document qui tient sur près d'une quarantaine de pages est un véritable bréviaire pour les sénateurs. On peut y voir mentionnée la durée du mandat du Sénat de la Transition qui, à lire le texte, "couvre celle de la période de Transition". Autrement

dit tant que la Transition sera effective, le Sénat de la Transition sera actif.

Dans ce même document il est demandé aux membres du Sénat de la Transition d'adresser par écrit une déclaration de leurs biens au président de la Commission de lutte contre l'enrichissement illicite. Une déclaration de biens qui fait l'objet d'une mise à jour annuelle.

Autre élément notable contenu dans ce règlement intérieur : c'est l'énumération des Commissions permanentes. Elles sont au nombre de six. Elles sont chargées selon leur domaine de compétence de l'examen des affaires soumises au Sénat de la Transition. Les sénateurs seront repartis dans ces différentes commissions en fonction de leurs préférences et leurs compétences. Toutefois, aux termes dudit règlement intérieur, tous les sé-



Photo: DR

Les sénateurs lors du vote du règlement intérieur de leur institution.

nateurs sont membres de droit de la Commission des Lois, des Affaires administratives, chargée des Droits de l'Homme ; de la Commission des Finances, du Budget et des Comptes économiques de la Nation, et de la Commission des Collectivités

locales, du Développement, de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement, de la Décentralisation, des Travaux publics et des Transports.

Ils sont tenus, en outre, de s'inscrire dans une autre commission de leur choix.

CESE : en attendant la nomination des autres membres...



Photo: DR

Les bureaux sortant et entrant du CESE devant le siège de ladite institution, après la cérémonie d'installation.

Y.F.I
Libreville/Gabon

LES choses sont plutôt allées vite du côté du Conseil économique, social et environnemental (CESE), dernière institution à avoir été réhabilitée par le Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI).

En effet, en début de semaine, Séraphin Moundounga, récemment nommé à la tête de ladite institution, a pris ses nouvelles fonctions, à la faveur d'une cérémonie de passation de charges entre son prédécesseur, Julien Nkoghe Bekale, et lui. C'était en présence des membres des bureaux sortant et entrant.

Occasion pour la nouvelle figure de proue du CESE de dévoiler

son intention de poursuivre l'œuvre entamée par son prédécesseur. "De la même manière dont les ouvriers se relayent sur le chantier de construction de l'édifice commun qu'est la Nation, de la même façon, je viens de recevoir des mains du président du Conseil économique, social et environnemental, le témoin permettant de continuer l'œuvre immense commencée par ses prédécesseurs poursuivie par lui durant les quelques mois et dont il vient de nous faire état", a déclaré Séraphin Moundounga. Composé des membres émanant d'horizons divers, le nouveau bureau du CESE est désormais en fonction. Reste maintenant la nomination des autres personnalités devant siéger au sein de cette institution.

Transition : la vision du CTRI déclinée au personnel diplomatique en France

J.K.M
Libreville/Gabon

QUID du processus amorcé dans notre pays depuis le 30 août dernier ? C'est tout le sens des échanges que le ministre des Affaires étrangères, chargé de l'Intégration sous-régionale et des Gabonais de l'étranger, Régis Onanga Ndiaye, a eus récemment, à Paris, avec l'ensemble du personnel diplomatique gabonais en poste dans l'Hexagone.

Des échanges qui se sont avérés forts instructifs. D'autant que dans une démarche pédagogique, le membre du gouvernement a décliné la vision du Comité pour la transition et la restauration des institutions (CTRI). Laquelle, a-t-il souligné, s'articule autour de la volonté des autorités de la Transition à œuvrer à la reconstruction de l'édifice démocratique de notre pays à travers la mise en place d'institutions solides, crédibles et consensuelles. Ce qui devrait se traduire, a-t-il



Photo: DR

Le ministre des Affaires étrangères, Régis Onanga Ndiaye © déclinant la vision du CTRI.

indiqué, par l'organisation prochaine d'un Dialogue national. Des assises dont l'appel à contributions, a-t-il relevé, avait été officiellement lancé par le chef du gouvernement de la Transition, Raymond Ndong Sima, le 2 octobre dernier. Et à l'issue desquelles, une nouvelle Constitution devrait être soumise à l'approbation du peuple.

Dans cette optique, le chef de la diplomatie gabonaise a appelé ses compatriotes de la diaspora à jouer pleinement leur partition.

Tant la dynamique impulsée par le CTRI se veut résolument inclusive en associant, autant que possible, toutes les composantes de notre Nation à l'édification d'un nouveau vivre-ensemble.

Une ambition qui ne saurait se départir, à ses yeux, d'une diplomatie forte et agissante au service du développement du Gabon. D'où, a-t-il réaffirmé, sa détermination à apporter des solutions aux difficultés auxquelles sont confrontés les diplomates gabonais.

RECTIFICATIF

Communiqué final du Conseil Supérieur de la Magistrature en sa séance Extraordinaire du 27 octobre 2023

Sont nommés :

Cour d'Appel Judiciaire d'Oyem
Siège

Conseiller : Madame BOUSSOUGOU Jocelyne, précédemment Premier Juge d'Instruction au Tribunal de Première Instance d'Oyem
Tribunal de Première Instance d'Oyem

Premier Juge d'Instruction : Monsieur ZENG OBAME Willy, précédemment Juge d'Instruction au dit Tribunal